



AVEC LE SNER...

Souriez, vous êtes sur écoute!

Saint-ex, le 25 mai 2011

La récente découverte des conséquences de l'enregistrement des PO radio sur les voies du SNER a fait beaucoup de bruit... et ces conséquences sont loin d'être négligeables.

LE HASARD FAIT BIEN LES CHOSES...

Vous en avez sûrement entendu parler, mais voilà les faits : en voulant réécouter une partie d'un ITM sur le SNER, l'un d'entre nous a par hasard sélectionné la voie du PO radio de l'ITM, et non directement la fréquence, comme le veut l'usage... et s'est rendu compte que bien au-delà d'enregistrer les échanges pilote-contrôleur, cette piste contenait tout ce qui était dit dans le micro-casque du contrôleur. **Tout.** Des phrases adressées à ses collègues jusqu'à même sa respiration.

L'enregistrement, ou plutôt la réécoute possible de tout ce qui se dit dans chaque micro de chaque casque branché, n'est pas sans poser de problème. Au-delà de l'évident souci de confidentialité de ce qui serait même murmuré dans le micro entre deux messages, la réécoute par une autorité judiciaire, dans le cas d'un éventuel accident, de plus ou moins tout ce qui se passe dans la salle IFR ou la tour **fait froid dans le dos.**

LE POURQUOI DU COMMENT

Après des recherches auprès des différents services et subdivisions, il est apparu que l'enregistrement direct des micros date de janvier 2010 suite à une mise à niveau du SNER.

La volonté à la base d'un tel enregistrement était de pouvoir écouter la différence entre ce que dit un contrôleur dans son micro et ce qui est effectivement passé sur la fréquence. Même si ces intentions sont louables, elles ne tenaient sûrement pas compte de l'enregistrement quasi-permanent et

pas uniquement lorsqu'il y a effectivement un volonté de passer un message.

Cela concernerait tous les centres utilisant la chaîne radio RAIATEA et le SNER. Certains de ces centres s'en seraient même rendu compte, et auraient procédé immédiatement à l'arrêt du travail au casque, le micro branché seul n'étant pas enregistré sans appui sur l'alternat sur les pistes « PO Radio ».

RÉACTION IMMÉDIATE

L'USAC-CGT et les organisations syndicales lyonnaises ont profité de la réunion préparatoire au CTP du SNA-CE prochain, qui a eu lieu aujourd'hui même, pour traiter ce sujet au plus vite. Après des échanges entre les différents services il est apparu qu'il serait facile et rapide de réaliser les modifications afin ne plus enregistrer les PO Radio. Les OS lyonnaises ont donc obtenu de la part de leur encadrement **la promesse de la suppression temporaire de l'enregistrement des PO Radio**, et la demande d'une consigne nationale concernant ce **problème autant éthique que légal.**

La section locale USAC-CGT de Lyon Saint-Exupéry veillera à ce que cette mesure soit mise en application dès que possible, et fait confiance à son BN pour suivre l'avancement du sujet au niveau national, afin de trouver rapidement d'autres solutions que le « retour en arrière ».

www.usac-cgt.org



Demande de bulletin d'adhésion

Nom/Prénom :
 Corps : Service :
 Email : Téléphone :
 Adresse :

UNION SYNDICALE DE
L'AVIATION CIVILE CGT

1, rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex
Tél : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94